



Comité Toulon Provence Corse

Novembre 2020

## « France cyber maritime »

**Récemment créée et officialisée, l'association France cyber maritime a son siège à Brest**

L'association France cyber maritime, préfiguration du centre national de coordination de la cybersécurité pour le monde maritime, a été créée, il y a quelques jours



***Un centre national de coordination de la cybersécurité pour le monde maritime doit voir le jour à l'horizon 2022 à Brest. En photo, Le Dupuy-de-Lôme, bâtiment de la Marine nationale (@Michel Floch – www.photos-de-navires.fr).***

Les statuts de France cyber maritime, association qui préfigure le centre national de coordination de la cybersécurité pour le monde maritime à l'horizon 2022, ont été déposés mardi 17 novembre 2020. Elle a été officialisée par le Premier ministre et le secrétariat général de la Mer lundi 23. Son siège social est à Brest et elle est présidée par Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du Cluster maritime français.

### ***Le but de France cyber maritime ?***

Contribuer à répondre aux attentes du monde maritime et portuaire sur les questions de cybersécurité maritime, dans un contexte de numérisation accrue des navires et des ports, de développement des drones et navires autonomes, et d'accroissement des menaces cyber pesant sur ce secteur stratégique pour la France et l'Europe.

### ***Les objectifs de France cyber maritime ?***

Créer, dans les prochains mois, une équipe opérationnelle intitulée Maritime Computer Emergency Response Team (M-CERT). Ce CERT sectoriel aura vocation à centraliser et coordonner les incidents de cybersécurité du secteur maritime et portuaire, à favoriser le partage de l'information afin de permettre aux acteurs d'anticiper au mieux les nouvelles menaces. Cette équipe participera également à la représentation du savoir-faire national auprès des diverses instances européennes et internationales du domaine.

Contribuer au développement de l'écosystème national de cybersécurité maritime, par la fédération des acteurs du maritime et de la cybersécurité, et par le renforcement de l'offre de services de cybersécurité adaptés au secteur : conseil et expertise, formation et entraînement, analyse et alerte, maintien en condition de sécurité, recherche et développement, promotion et animation.

### ***Comment France cyber maritime est-elle née ?***

France cyber maritime a vu le jour grâce à des travaux réunissant, depuis fin 2019, plusieurs acteurs volontaires des secteurs maritime et cyber, sous la houlette du Secrétariat général de la Mer (SGMer) et en coordination avec l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'Information (Anssi), organismes qui ont conjointement assuré l'association de leur plein soutien dès sa création.

### ***Pirate Nec Mergitur***

La création de cette association n'est pas un pur effet du hasard : le secteur maritime a été durement touché par des attaques informatiques dans le courant de l'année 2020 et dans les années précédentes.

Le géant français du transport maritime CMA CGM a ainsi été victime d'une attaque au ransomware au mois de septembre.

Avant cela, plusieurs concurrents internationaux ont été touchés par des attaques similaires. on peut ainsi citer le cas célèbre de Maersk, largement affecté par l'épidémie de rançongiciel NotPetya en 2017. L'impact total de l'attaque avait été estimé à 300 millions de dollars. Le sujet est donc sensible et l'association France Cyber Maritime aura largement matière à travailler pour améliorer la sécurité du secteur maritime.

### ***Le cyber, domaine particulier de la pensée navale***

Pour la première fois en 2019, la grande conférence annuelle DefCon incluait, pour sa 27<sup>e</sup> édition, un village nommé « Hack the Sea » dédié aux problématiques de cybersécurité dans le domaine maritime. Si ce type de manifestations est bien entendu appelé à se multiplier, c'est qu'il révèle l'importance croissante de la question cyber au sein du monde maritime – spécifiquement dénommée la marétique –, avec l'intégration toujours plus poussée de systèmes communicants dans un nombre croissant de plateformes navales. Cette vision s'étend au domaine maritime civil aussi bien que militaire puisque les navires des différentes marines ne cessent d'être confrontés aux besoins d'émettre et de recevoir des données, aussi bien à longue qu'à courte distances. Même si la problématique des communications navales n'est pas nouvelle, loin s'en faut, elle connaît un tournant majeur depuis quelques années avec la volonté affichée de disposer de capacités de combat en réseau, tant au niveau des groupes navals que des bâtiments eux-mêmes. Ces enjeux de communication trouvent aujourd'hui dans le cyberspace un nouveau domaine, offrant à la fois capacités et menaces.

Il s'agit ici de considérer le cyber dans une acception vaste, à la fois comme domaine de lutte particulier au sein de l'espace maritime mais également comme famille technologique, incluant ses développements vers la robotique autonome, l'intelligence artificielle et les objets connectés. En effet, l'ensemble de ces technologies reposent sur une base cyber liée à un fonctionnement fondé sur l'échange de données – permanent ou non – entre plusieurs plateformes. En ce sens, de nombreux développements technologiques, actuels ou prospectifs, entrent dans cette définition du cyber au sein des forces armées. L'annonce par l'Amiral, Chef d'état-major de la Marine nationale, de l'entrée en service de plusieurs centaines de drones (1 200) en 2030 impose de considérer les enjeux de cybersécurité liés à ceux-ci comme l'un des cœurs de leur intégration au sein des unités de la Marine. Toutefois, au-delà de l'intégration des technologies au sein des navires, la question de l'intégration du domaine cyber dans la stratégie navale se pose avec une acuité d'autant plus grande que si certains éléments semblent similaires, d'autres ouvrent de nouveaux défis.

### ***Le cyber et la mer, les difficultés de l'intégration technologique***

Intégrer une couche cyber dans des objets navigants se déplaçant sur et sous les mers est un défi technologique et économique autrement plus grand que le déploiement de réseaux de communication à terre. L'utilisation des technologies cyber a ainsi connu ces dernières années un développement exponentiel à terre, grâce à des avancées logistiques majeures liées aux réseaux à haut débit et à la popularisation des terminaux idoines. Dans certaines régions du monde, comme l'Afrique, c'est véritablement le haut débit mobile qui a permis un usage important du cyberspace sur le continent. En l'espace de dix ans, de 2007 à 2017, la part de la population mondiale utilisant Internet est ainsi passée de 20 % à près de 50 %, corrélativement aux abonnements mobiles haut débit (de 4 % à 62 % dans le même laps de temps) selon l'ONU

Ce sont les réseaux (3G, 4G et bientôt 5G) ainsi que les terminaux, téléphones et tablettes qui ont permis cet essor mondial. Or ceux-ci reposent sur une capacité d'installation d'infrastructures fixes à des distances relativement limitées afin d'assurer une couverture optimale et continue. Ainsi, les antennes relais de téléphonie haut débit ont des rayons d'émission allant de quelques centaines de mètres à une trentaine de kilomètres, ce qui impose un maillage relativement serré des territoires. Identiquement, les autres protocoles de connexion sans fil à distance se voient limités : le Wifi (norme IEEE 802.11) dispose d'une portée de quelques centaines de mètres, le Wimax (IEEE 802.16) d'une dizaine de kilomètres, le Zigbee (IEEE 802.15) d'une dizaine de mètres, etc.

Dans ce contexte, le domaine maritime, par l'impossibilité d'y installer des relais de communication fixes comme c'est le cas à terre, apparaît comme bien plus exigeant pour sa connexion au cyberspace. Les plateformes maritimes vont se reposer essentiellement sur les technologies satellitaires afin de disposer de liaisons de données, que ce soit pour la communication voix et image, pour la navigation, etc

### ***Qui soutient France cyber maritime ?***

L'association dispose dès à présent d'une quinzaine de soutiens (voir liste ci-dessous) parmi les industriels du secteur maritime civil et de défense, les entreprises de cybersécurité, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les associations professionnelles.

## **UNE QUINZAINE DE SOUTIENS**

*Bureau veritas, Cluster maritime français, Diateam, Elengy, ENSM, Ensta Bretagne, Gican, HarfangLab, IMT Atlantique, Naval group, Pôle mer Bretagne Atlantique, Sekoia, Synacktiv, Thales, Yes we hack.*

Cette nouvelle instance est présidée par Frédéric Moncany de Saint-Aignan, par ailleurs président du Cluster maritime français. Son trésorier est Eric Vandembroucke, directeur du développement économique de Brest métropole. Xavier Rebour, conseiller défense du Pôle mer Bretagne Atlantique, en est le secrétaire. L'adresse du siège est actuellement au n° 24, rue Coat-ar-Gueven à Brest.

### ***Le mot du président de France cyber maritime***

***« Je mesure les attentes du secteur et l'ampleur de la mission qui nous incombe. France cyber maritime a l'ambition d'apporter au monde maritime et portuaire des réponses concrètes et adaptées en matière de cybersécurité, afin de renforcer la résilience du secteur, et de promouvoir l'excellence française en cybersécurité maritime en Europe et à l'international. J'invite donc les acteurs du monde maritime et de la cybersécurité, ainsi que les acteurs territoriaux des façades maritimes nationales, à rejoindre l'association afin de se donner ensemble les moyens de cette forte ambition au service de secteurs stratégiques pour la souveraineté et l'économie françaises. »***

***Frédéric Moncany de Saint-Aignan***

***Président de France cyber maritime***

